

adopté

SÉNAT

le 19 décembre 1966.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966 - 1967

# PROJET DE LOI

*tendant à accélérer la mise en œuvre des travaux nécessaires à la construction de la première ligne expérimentale de véhicules guidés sur coussins d'air (aérotrains).*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

## Article premier.

Jusqu'au 31 décembre 1970, la procédure prévue à l'article 58 modifié de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 2215, 2248 et In-8° 631.

Sénat : 141 et 156 (1966-1967).

publique, pourra être appliquée en vue de la prise de possession immédiate par l'Etat de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, dont l'utilisation est nécessaire à la construction de la première ligne expérimentale de véhicules guidés sur coussins d'air (aérotrains).

## Art. 2.

Lorsque les opérations réalisées en application de l'article précédent intéressent des immeubles d'habitation à usage de résidence principale, la prise de possession est subordonnée au relogement préalable des occupants.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1966.

*Le Président,*

*Signé : Gaston MONNERVILLE.*